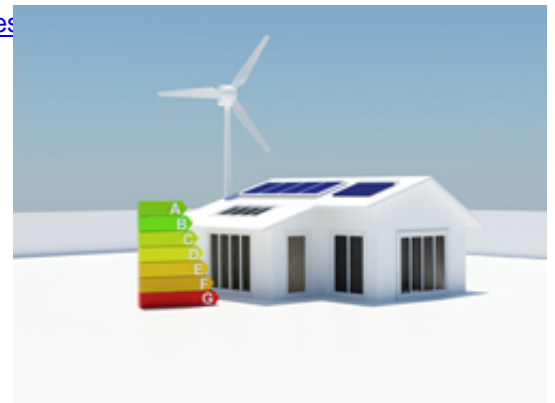


Diagnostic performance énergétique

Post#233; par:

Publiée le : 09/04/2009 17:24:57

[1 - DPE : Synthèse](#) [2 - Définition de la performance énergétique](#) [3 - Dans quel cas devra-t-on effectuer un certificat de performance énergétique](#) [4 - Quels sont les immeubles concernés par le DPE](#) [5 - Quels sont les textes de référence applicables au DPE](#) [6 - Contenu et durée de validité du diagnostic](#) [7 - Estimation de la consommation annuelle](#) [8 - Évaluation des indicateurs](#) [9 - Positionnement en consommation et gaz effet de serre](#) [10 - Descriptif des données clefs](#) [11 - Descriptif des recommandations pour les améliorations énergétiques](#)



Les deux images avec leur dégradé de couleurs (comme pour les réfrigérateurs, congélateurs, etc) sont un bon support visuel. Plus important sont les chiffres. On passe de la consommation annuelle en énergie finale à une consommation en énergie primaire exprimée en kWh-ep /m2 /an.

o **0 - 50 classe A.** Les maisons neuves les plus performantes ; difficilement atteignable en rénovation mais accessible pour la construction neuve au logement conforme au label règlementaire "Bâtiments Basse Consommation",

o **51 - 90 classe B.** Atteignable facilement en construction neuve à condition de disposer d'un système de chauffage et d'ECS performant (pompe à chaleur, chaudière à condensation, système solaire...), atteignable en rénovation.

o **91 - 150 classe C.** Standard dans la construction neuve des maisons chauffées au gaz en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 130 kWh-ep/m2/an).

o **151 - 230 classe D.** Standard dans la construction neuve des maisons chauffées à l'électricité en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 250 kWh-ep/m2/an) Standard des années 80 et 90 pour les chauffages à combustibles. Des améliorations substantielles sont facilement atteignables notamment par le remplacement de chaudière et l'isolation des combles et fenêtres, ou par le passage à une pompe à chaleur pour les systèmes électriques.

o **231 - 330 classe E.** Des logements avant le premier choc pétrolier ou des logements anciens chauffés à l'électricité . Urgence

o **331 - 450 classe F**. Des logements anciens généralement construits entre 1948 et 1975. Les économies réalisables sont très importantes, le rendement économique (retour sur investissement) est évident.

o Le classement pour les bâtiments tertiaires (non explicité dans cet article) descend jusqu'à I.

Le dégradé en émissions de gaz à effet de serre (GES) peut être différent en fonction des énergies.

Par exemple :

o le bois a un impact faible en analyse de cycle de vie (13 gCO₂eq/kWh),

o le gaz naturel (234 gCO₂eq/kWh) a un impact plus faible que le fioul domestique (300 gCO₂eq/kWh).